

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) est venue compléter les dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République » de 1992 et prévoit, entre autres, de nouvelles dispositions sur la composition du Rapport d'orientation budgétaire repris dans le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

## SOMMAIRE

### I- UN CONTEXTE ECONOMIQUE NECESSITANT DE NOUVEAUX EFFORTS FINANCIERS POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

#### A) LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL SOURCE D'INQUIETUDES POUR LE MONDE LOCAL

1 – Le contexte hors zone euro

2 – Le contexte en zone euro- *Source Insee*

3 – Le rapport de la Cour des Comptes confirme la tendance sur les finances locales (*sources mairie-info*)

#### B) UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 MOINS DEFAVORABLE POUR LE BLOC COMMUNAL (sous réserve de son vote définitif)

1– Les hypothèses de croissance retenues dans le PLF 2017

2– L'allègement de la contribution du bloc communal

3 – Les évolutions retenues pour les allocations compensatrices

#### C) LES AUTRES MESURES PLF CONCERNANT LES FINANCES LOCALES

1 – Suppression de la réforme de la DGF

2 – La modification de la péréquation verticale via la DSUCS

3 – Le Fonds de soutien à l'investissement local

4 – Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

## **II- DES EFFORTS DE GESTION DANS LE CADRE D'UNE STRATEGIE FINANCIERE MAITRISEE**

### **A) EVOLUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET DE LA VILLE DE DUNKERQUE**

- 1- Un redimensionnement du fait des mutualisations
- 2- Les grandes évolutions budgétaires

### **B) FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL**

- 1- Rétrospective sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel
- 2- Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'année 2017

### **C) UNE DETTE Saine ET MAITRISEE PERMETTANT LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS**

- 1- La gestion active de la dette
- 2 – La prise en compte des dépenses liées aux grands projets

## **III- LA POURSUITE DES PROJETS ET OBJECTIFS DU MANDAT SANS RECOURS AU LEVIER FISCAL**

- A) REDYNAMISER LE TERRITOIRE
- B) REpondre AUX BESOINS QUOTIDIENS DES HABITANTS
- C) GOuVERNER LA VILLE AUTREMENT

## **INTRODUCTION**

Ce débat, préambule au budget primitif de l'année 2017, intervient dans un contexte de rupture des finances locales, débuté en 2010 par la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la cotisation économique territoriale.

Dans un contexte économique tendu pour les collectivités et le territoire français de manière générale, l'agglomération dunkerquoise a perdu le dynamisme propre à l'ancienne taxe professionnelle et a fortement contribué au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) basé essentiellement sur des critères de richesse fiscale.

Cette rupture s'est poursuivie et concrétisée par des réductions des dotations nationales entre 2014 et 2017.

Cette baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités locales (et de leurs établissements) s'inscrit dans le cadre du redressement national des finances publiques propre à l'ensemble des administrations publiques.

La contribution des collectivités locales s'élèvera à 28 Md€ cumulés sur quatre ans et constituera une rupture pour les budgets locaux puisqu'elle aboutira, en 2017, à une diminution d'environ 40 % de l'épargne brute dégagée en 2013.

L'ensemble des collectivités s'est donc trouvée dans l'obligation d'élaborer des stratégies financières afin d'adapter la gestion locale à ces nouvelles contraintes budgétaires.

Les futures décisions gouvernementales concernant les finances locales seront décisives dans les choix de gestion et de gouvernance dans la mesure où la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 institue un objectif de l'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL).

Ce mécanisme visant à limiter, de manière non coercitive, l'évolution des dépenses locales au taux d'évolution de l'inflation viendra donc, en substance, orienter les choix des gestionnaires locaux.

De son côté, la Cour des comptes préconise le vote d'une « loi de financement » des collectivités portant équilibre financier prévisionnel de chaque catégorie d'entre elles.

Enfin, les élections présidentielles auront indéniablement un impact sur la stratégie budgétaire de l'Etat, une majorité de candidats se prononçant pour des restrictions plus ou moins marquées en la matière.

Dans ce contexte toujours marqué par de fortes incertitudes, la Ville de Dunkerque maintiendra ses efforts de gestion afin d'assurer de manière cohérente le développement de son territoire.

## I- UN CONTEXTE ECONOMIQUE NECESSITANT DE NOUVEAUX EFFORTS FINANCIERS POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

### A) LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL SOURCE D'INQUIETUDES POUR LE MONDE LOCAL

#### 1 – Le contexte hors zone euro

*Source : Centre d'observation économique et de Recherche pour l'Expansion de l'économie et le Développement des Entreprises*

La croissance mondiale générale demeure faible et ne s'accélèrera probablement pas en 2017.

#### Environnement international

	2012	2015	2016	2017
Taux de croissance du PIB aux Etats-Unis (en%)	2,2	2,6	1,5	2,1
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en%)	-0,9	2	1,6	1,5
Prix à la consommation dans la zone euro (en%)	2,5	0	0,2	1,1
Prix du baril de brent (en dollars)	112	53	42	45
Taux de change euro/dollar	1,29	1,11	1,11	1,12

Cette croissance opère néanmoins une redistribution entre les principales régions dans un double mouvement de balancier : des économies développées vers les économies émergentes d'une part, de la zone euro vers les Etats-Unis, d'autre part.

La croissance mondiale, relativement faible et stable de ces dernières années, est obtenue au prix de stimulations monétaires exceptionnelles et d'une politique budgétaire redevenue plutôt expansionniste. Dans le même temps, l'effet dopant du contre-choc pétrolier s'efface, mais non pas les risques qui lui sont associés.

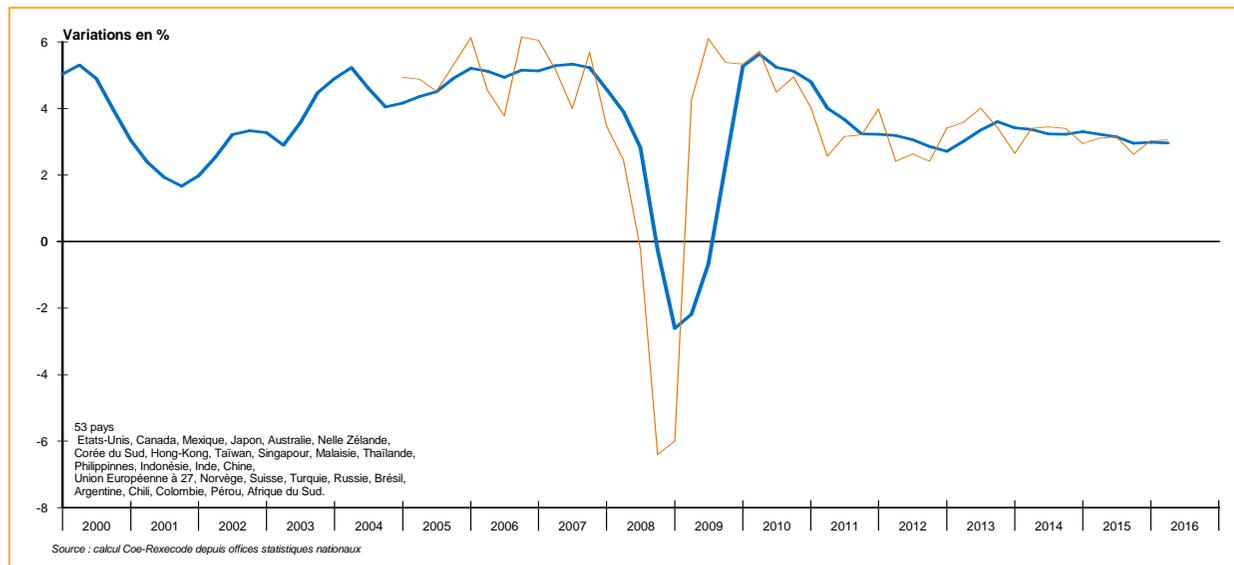
**La croissance de l'économie mondiale ne s'accélèrera donc pas à court terme.**

Par contre, une redistribution s'opère entre les principales régions :

- **Les rythmes de croissance des économies émergentes et développées divergent à nouveau.** En 2016, ce mouvement s'explique par le fléchissement de la croissance américaine. En 2017, il viendra d'un petit rebond des économies émergentes. Brésil et Russie devraient enfin sortir de récession et le ralentissement s'atténuer en Chine.

- **La zone euro sera dépassée par les Etats-Unis en 2017.** Les éléments extérieurs (change, cours pétroliers) qui pesaient sur la croissance américaine et bénéficiaient à celle de la zone euro s'effacent. Les conséquences économiques du Brexit, qui se feront sentir au second semestre et courant 2017, contribueront à clore la brève parenthèse où la croissance européenne dépassa celle des Etats-Unis.

### Croissance du PIB mondial en volume



### 2 – Le contexte en zone euro- Source Insee

La croissance du produit intérieur brut de la zone euro a perdu de la vigueur au deuxième trimestre 2016 (+0,3 %), avec un ralentissement de l'investissement et de la consommation privée.

L'investissement rebondirait au second semestre 2016 mais à un rythme modéré. Sous l'hypothèse d'un cours du pétrole stabilisé à 47 dollars par baril et d'un taux de change fluctuant autour de 1,12 dollar pour 1 euro, l'inflation totale resterait en deçà de 2 % (+0,7 % au quatrième trimestre 2016 et +1,3 % au premier trimestre 2017). À court terme, le référendum pro-Brexit aurait peu d'influence sur le commerce de la zone euro. Néanmoins, il pourrait peser sur la confiance des investisseurs si les perspectives politiques de l'Union européenne s'assombrissaient.

Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) contribue à faire baisser les taux d'intérêt et à renforcer les perspectives d'une amélioration des conditions de crédit.

En ce qui concerne 2016, la Commission prévoit une croissance de 2,1 % pour l'UE et de 1,9 % pour la zone euro.

Les perspectives pour l'économie française s'améliorent mais restent sujettes aux aléas de la croissance (remontée du prix du pétrole, raffermissement de l'euro ou crise géopolitique)

Prévisions économiques de l'UE – Printemps 2016				
Prévisions pour la France	2014	2015	2016	2017
<b>Croissance du PIB (% , glissement annuel)</b>	0,2	1,2	1,3	1,7
<b>Inflation (% , glissement annuel)</b>	0,6	0,1	0,1	1,0
<b>Chômage (%)</b>	10,3	10,4	10,2	10,1
<b>Solde budgétaire public (% du PIB)</b>	-4,0	-3,5	-3,4	-3,2
<b>Dette publique brute (% du PIB)</b>	95,4	95,8	96,4	97,0
<b>Balance des opérations courantes (% du PIB)</b>	-2,3	-1,5	-1,1	-1,0

source : direction générale des affaires économiques et financière de la Commission européenne

En France, l'inflation, mesurée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établirait à 0,1 % en 2016 après 0,1 % en 2015. Elle se redresserait progressivement à 1 % en 2017 et 1,4 % en 2018 pour s'établir, au dernier trimestre de 2018, à 1,5 % en glissement annuel. L'inflation hors produits alimentaires et énergie serait stable en 2016 à 0,6 % comme en 2015, puis remonterait très graduellement et modérément pour atteindre 0,7 % en 2017 et 1,1 % en 2018.

## Economie Française

	2012	2015	2016	2017
PIB total (en Mds €)	2087	2181	2232	2287
Variation en volume (en %)	0,2	1,3	1,5	1,5
Variation en valeur (en %)	1,3	1,9	2,3	2,4
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en%)	-0,9	1,6	1,9	1,5
Dépenses de consommation des ménages (en %)	-0,3	1,5	1,8	1,6
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	2,6	3,7	4,9	4,5
Exportations (en %)	2,5	6,1	0,9	3,5
Importations (en %)	0,7	6,6	2,1	4
Prix à la consommation (hors tabac en %)	1,9	0	0,1	0,8
Balance commerciale	-67,6	-45,7	-45,3	-48,9
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7

*Source Projet de loi de finances 2017*

### 3 – Le rapport de la Cour des Comptes confirme la tendance sur les finances locales *(sources mairie-info)*

Le 4<sup>ème</sup> rapport annuel de la Cour des Comptes sur les finances locales met en exergue l'amélioration globale de la situation financière des collectivités locales au cours de l'année 2015 car « *les efforts de gestion des collectivités ont commencé à produire des résultats perceptibles* ».

Cette amélioration budgétaire s'explique entre autres par un rebond des recettes fiscales en 2015 notamment dans le cadre de l'exonération des revenus modestes de la taxe d'habitation (cf. rapport de présentation du CA 2015).

La baisse des dépenses des collectivités et des investissements a également permis un léger rétablissement de leur épargne brute.

Néanmoins, si la Cour des comptes observe une amélioration globale de la situation financière des collectivités, elle constate toutefois que celle-ci varie selon la nature des collectivités. Ainsi, cette évolution a été, en premier lieu, plus favorable aux communes et aux groupements intercommunaux. Après deux années de diminution importante de leur épargne, ces derniers ont pu interrompre l'effet de ciseaux constaté les années précédentes.

Certaines situations restent néanmoins très préoccupantes : 23 % des villes de 20 000 à 50 000 habitants et quatre des 39 villes de plus de 100 000 habitants présentent une épargne nette négative

Les départements n'ont pu, quant à eux, que « freiner l'érosion de leur épargne » alors que les régions ont connu l'évolution la plus défavorable malgré la poursuite des investissements

Les perspectives financières demeurent toutefois très inquiétantes. En effet, la baisse des transferts financiers de l'Etat pourraient laisser les collectivités se retrouver « sans marge de manœuvre supplémentaire » pour faire face à l'évolution de leurs charges de fonctionnement.

Dans ce contexte, la Cour recommande aux collectivités de « poursuivre leurs efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement (qui) constituent le principal levier dont elles disposeront pour préserver leur capacité d'autofinancement ».

Dans ce cadre, L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de ralentir la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités et, dans le même temps, de préserver la capacité d'investissement local en combinant la baisse des dotations de fonctionnement à diverses mesures spécifiques de soutien à l'investissement.

**Dans ce contexte général, la Ville de Dunkerque subit depuis plusieurs années la perte de ressources financières et a, malgré cela, su prendre les décisions nécessaires à la poursuite du projet engagé par la municipalité.**

## **B) UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 MOINS DEFAVORABLE POUR LE BLOC COMMUNAL (sous réserve de son vote définitif)**

### **1- Les hypothèses de croissance retenues dans le PLF 2017**

D'une manière générale, le projet de loi de Finances se base sur diverses hypothèses de croissance pour établir ses principaux postes budgétaires (dont la partie consacrée aux relations financières avec les collectivités locales)

Les principaux éléments de cadrage économique sont les suivants :

## Prévisions économiques et finances publiques

	2012	2015	2016	2017
Solde structurel des administrations publiques (en %du PIB potentiel)	-3,5	-1,9	-1,6	-1,1
Ajustement structurel	1	0,4	0,3	0,5
Solde des administrations publiques (en % de PIB)	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7
<i>dont solde Etat</i>	-3,9	-3,3	-3,3	-3
<i>dont solde organismes divers d'administration centrale (ODAC)</i>	-0,1	-0,1	-0,1	0
<i>dont solde Collectivités locales</i>	-0,2	0	0	-0,1
<i>dont solde administration de sécurité sociale</i>	-0,6	-0,2	0	0,3
Dette publique (en % du PIB)	89,6	96,2	96,1	96
Taux de prélèvements obligatoires (en %du PIB)	43,8	44,7	44,5	44,5
Part des dépenses publiques (% du PIB)	56	55,5	55	54,6
Taux de croissance des dépenses publiques (en valeur)	3,1	0,8	1,4	1,6
<i>Inflation hors tabac (%)</i>	1,9	0	0,1	0,8
<i>Croissance du PIB en volume (%)</i>	0,2	1,3	1,5	1,5

*Source Projet de loi de finances 2017*

*N.B. : dans le tableau ci-dessus, le solde structurel est le solde public corrigé des effets du cycle économique et d'éléments conjoncturels. L'ajustement structurel correspond, quant à lui, à la variation du solde structurel d'une année sur l'autre.*

### 2- L'allègement de la contribution du bloc communal

Dans un discours prononcé en clôture du salon des maires le 2 juin 2016, le président de la République a annoncé des mesures nouvelles en faveur du bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale) en 2017.

La baisse des dotations de fonctionnement a induit une diminution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales de 3,67 Md€ en 2015 et 2016 après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014.

Cette baisse se poursuit en PLF 2017 avec une nouvelle diminution de 2,6 Md€ par rapport à la LFI 2016.

En effet, le Gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, en allégeant toutefois celle portée par le bloc communal, dont la baisse des concours financiers n'a pas été, à l'inverse des départements et des régions, compensée par d'autres transferts financiers.

Pour la Ville de Dunkerque, la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public a représenté une perte de 7M€ sur 3 ans (de 2014 à 2016)

## Ville de Dunkerque

	2 014	2 015	2 016	Evolution 2014/2016
DOTATION FORFAITAIRE	16 116 047	12 515 777	8 924 325	-7 191 722

De manière globale, l'enveloppe de DGF est fixée à 30,86 milliard d'euros soit en recul de 7 % sur un an en raison de la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) de 2,63 milliards d'euros, soit 1,33 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités locales en 2015.

Cette enveloppe prend en compte :

- une augmentation nette de 158,5 millions d'euros pour financer la moitié de la progression des dotations de péréquation verticale. *Pour rappel, la péréquation verticale consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales. La répartition des dotations de péréquation fait intervenir des critères de ressources et de charges qui sont mis en œuvre soit au travers d'un système de parts soit par le biais d'un indice synthétique. Les dotations de péréquation verticale des communes sont la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation.*
- un abondement de 70 millions d'euros pour financer la revalorisation du montant unitaire de dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération ;
- un abondement de 0,8 million d'euros pour financer la part de DGF régionale attribuée à Mayotte à compter de 2017 ;
- une majoration de 45,6 millions d'euros liée à l'augmentation de la DGF effectivement répartie en 2016 par rapport à la loi de finances initiale du fait des cas de « DGF négative »
- une diminution de 1,7 million d'euros liée au choix de six départements de « recentraliser » les compétences sanitaires, ce qui entraîne une minoration de leur DGF

La baisse de 2,63 milliards d'euros de la DGF en 2017 est répartie de la manière suivante :

- -725 millions d'euros pour les communes ;
- -310,5 millions d'euros pour les intercommunalités ;
- -1,148 milliard d'euros pour les départements ;
- -451 millions d'euros pour les régions.

### 3 – Les évolutions retenues pour les allocations compensatrices

Ces évolutions permettent de neutraliser les différents « effets de stocks » de l'enveloppe normée (enveloppe de la DGF), le montant de ces allocations prend donc en compte :

- les divers abondements de DGF
- les évolutions tendancielle de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour 7,8 millions d'euros (hors crédits de soutien à l'investissement local) ;
- l'évolution spontanée des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances de 542,1 millions d'euros (principalement liée à la [prorogation pour 2016 de la mesure d'exonération de la TH pour les personnes de condition modeste](#) puisque la compensation de cette exonération intervient en 2017 pour 2016) ;
- les évolutions tendancielle des autres prélèvements sur recettes au profit des collectivités pour 0,7 millions d'euros (hors FCTVA).

Au total, le taux de minoration des allocations compensatrices atteint -21,5 % en 2017, soit le double du taux 2016 (-14 %).

Pour la Ville de Dunkerque, l'évolution de ces allocations représente sur 3 ans une perte de 500K€ :

<i>EXONERATIONS FISCALES</i>	2 014	2 015	2 016
FDTP (dcrtpt)	52 927	52 927	52 927
Exoner.construct neuves	339 253	203 568	261 418
Compensation TH	2 811 607	3 104 668	2 396 210
	<b>3 203 787</b>	<b>3 361 163</b>	<b>2 710 555</b>

## C- LES AUTRES MESURES CONCERNANT LES FINANCES LOCALES

### **1 – Suppression de la réforme de la DGF**

Initialement annoncée dans L'article 150 de la loi de finances pour 2016 (fixation des grands principes d'une réforme de la DGF du bloc communal), cette réforme a été jugée inapplicable par le gouvernement comme par les élus locaux.

Pour mémoire, cette réforme visait à modifier les différentes composantes de la DGF avec intégration du fait intercommunal :

- une dotation de base calculée pour chaque commune en fonction d'un montant unitaire par habitant, identique pour toutes les communes quelle que soit leur population (75,72 euros/hab.) ;
- une dotation prenant en compte les charges de ruralité sur la base de la densité démographique des communes (20 euros/hab.) est attribuée aux communes dont la densité de population est inférieure à 75 % de la densité moyenne de population de l'ensemble des communes ;
- une dotation tenant compte des charges de centralité, appréciée au niveau local, c'est-à-dire d'un ensemble intercommunal constitué par un EPCI et l'ensemble de ses communes membres (de 15 à 45 euros/hab. suivant une fonction croissante de la population)
- la possible suppression de la dotation nationale de péréquation
- la progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) à hauteur de 521 millions d'euros, dont 180 millions de crédits nouveaux
- la progression de la dotation de solidarité rurale (DSR) pour un montant de 570 millions d'euros, dont 117 millions d'euros de crédits nouveaux.

Le gouvernement renvoie cette réforme d'ampleur à « une loi spécifique relative » qui sera présentée une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale arrêtée.

## 2 – La modification de la péréquation verticale via la DSUCS

Suite aux différents travaux parlementaires préconisant un renforcement de la péréquation verticale, le gouvernement propose une réforme de la dotation de solidarité urbaine :

- La DSU est abondée de 180 Millions d'€
- La DSR est abondée de 117 Millions d'€

La DSU sera réservée au deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts aujourd'hui (soit 668 communes au lieu de 751). Pour la répartition de la hausse annuelle de 2017 (180 millions d'euros), la notion de cible (les 250 premières communes) s'efface au profit d'un coefficient de 0,5 à 4 entre la première et la dernière des 668 communes éligibles.

Pour mémoire, la Ville de Dunkerque est classée 549<sup>ème</sup> (Fiche individuelle DGF 2016)

Ces dispositions sont celles connues des services au moment de la rédaction de ce document. Elles sont susceptibles d'être modifiées d'ici l'adoption définitive du projet de loi de finances.

L'indice synthétique utilisé pour classer ces communes fera davantage de place au revenu par habitant (25 % au lieu de 10 %) au détriment du potentiel financier (30 % au lieu de 45 %).

Le reste de l'indice est constitué à 15% du rapport entre le taux de logements sociaux de la commune et le taux moyen de la strate et de 30 % du rapport entre le taux ménages bénéficiant d'aides au logement et le taux moyen de la strate.

Si une commune cesse d'être éligible à la DSU en 2017, elle perçoit à titre de garantie une dotation égale à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019 du montant perçu en 2016.

### 3 – Le Fonds de soutien à l'investissement local

Il est créé pour 2017 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal pour un total de 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016).

Cette dotation est composée de plusieurs enveloppes et sous-enveloppes :

- Une première enveloppe de 600 millions d'euros constituée de 150 millions d'euros au titre du pacte signé entre l'Etat et les 15 métropoles et de 450 millions d'euros de crédits distribués par les préfets de régions sur le fondement des grandes priorités de l'Etat (transition énergétique, mise au normes et sécurisation des bâtiments publics, mobilité, logement et hébergement et numérique).
- Une seconde enveloppe de 600 millions d'euros fléchée vers les centres-bourgs et le développement des territoires ruraux et visant à financer des priorités d'aménagement (accès aux services et aux soins, attractivité et activité économique, numérique, transition énergétique et cohésion sociale). Elle est composée de 216 millions d'euros au titre des contrats de ruralité et de 384 millions d'euros de hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui atteint un milliard d'euros en 2017.

### 4 – Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

Afin de tenir compte des importantes évolutions de la carte intercommunale au 1er janvier 2017 (passage de 2.065 à 1.245 EPCI), le montant du FPIC est maintenu au niveau de 2016, c'est-à-dire à un milliard d'euros.

En théorie, il aurait dû atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit environ 1,2 milliard d'euros.

Les effets induits par cette évolution de la carte intercommunale sont en cours d'appréciation pour la Ville de Dunkerque, dans la mesure notamment où le solde net de la collectivité (prélèvement - reversement) est passé de 400K€ à 2.4M€ entre 2012 et 2016

## FPIC

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Prélèvement	-513 256	-1 288 184	-1 938 336	-2 604 622	-3 694 963
Reversement	88 138	542 932	806 929	1 090 021	1 304 818
Solde net	-425 118	-745 252	-1 131 407	-1 514 601	-2 390 145

**Différents amendements viendront préciser au cours du débat parlementaire les modalités de transfert de la part TVA aux Régions (à la place de la DGF) et viendront fixer le taux de revalorisation des bases des valeurs locatives servant à la fixation des produits fiscaux des collectivités locales (pour mémoire il était de 0.9% en 2016).**

## II DES EFFORTS DE GESTION DANS LE CADRE D'UNE STRATEGIE FINANCIERE MAITRISEE

Depuis plusieurs années, la Ville de Dunkerque s'est inscrite dans une démarche active de gestion permettant de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement pour faire face à ses importantes pertes de ressources propres tout en assurant un niveau d'investissement responsable. Le budget 2017 prendra en compte les nouvelles pertes de ressources et comportera un niveau de dépenses en adéquation avec les décisions de gestion devant obligatoirement être prises.

**L'objectif d'épargne nette du budget 2017 est fixé à 1M€.**

### **A) L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET DE LA VILLE DE DUNKERQUE**

Les recettes de fonctionnement subissent deux grands mouvements à la baisse :

- un redimensionnement du fait des mutualisations, cet élément est toutefois neutre sur l'équilibre budgétaire dans la mesure où les baisses sur l'attribution de compensation versée par la CUD sont compensées par la baisse des dépenses concomitantes.
- une évolution ayant une influence sur l'équilibre budgétaire et marquée essentiellement par la baisse des dotations d'Etat

#### **1) un redimensionnement du fait des mutualisations (en dépenses recettes donc)**

Dès le BP 2016 les effets de la mutualisation des ADS (autorisation droit du sol) opérés courant 2015 et des archives (prévus au 1<sup>er</sup> janvier 2016) avaient été inscrits en baisse de l'attribution de compensation et en baisse concomitante de dépenses (essentiellement sur les postes masse salariale).

Courant 2016 ces chiffres ont été modifiés en Décision modificative pour intégrer 6 mois de mutualisation des services de la DSI.

Pour 2017 ces mouvements seront budgétés sur une année pleine et complétés par le transfert de la compétence tourisme à la CUD..

*Effet des mutualisations sur les dépenses/recettes en €*

	<b>BP 2016</b>	<b>CA 2016 prévisionnel</b>	<b>2017</b>
ADS	<b>-358 200</b>	<b>-369 422</b>	<b>-365 681</b>
Archives	<b>-614 732</b>	<b>-563 504</b>	<b>-614 732</b>
DSI (6 mois 2016-1an 2017+ regul cnfpt)		<b>-990 768</b>	<b>-1 772 585</b>
Compétence Tourisme			<b>-452 000</b>
	<b>-972 932</b>	<b>-1 923 693</b>	<b>-3 204 998</b>

*N.B. Le montant de 452K€ pour le transfert de la compétence tourisme est une base de travail : il correspond au montant de la subvention de fonctionnement (hors reversement de la taxe de séjour) actuellement versée par la Ville à l'Office du tourisme : les discussions restent en cours concernant l'effet budgétaire de ce transfert.*

Par ailleurs, la mutualisation envisagée des directions des finances de la ville et du CCAS contribue à augmenter le budget de la ville de 291 K€ (+291 K€ en dépense de personnel et +291 K€ en recettes de facturation).

Le solde de ces mouvements équilibrés entre le BP 2016 et celui 2017 est de - 2 M€ environ.

Le point saillant de l'évolution de l'équilibre budgétaire provient, essentiellement, de la baisse des dotations d'Etat :

Sur la fiscalité directe , l'hypothèse retenue est la stabilité des taux avec néanmoins une évolution de 1,7% du produit permettant de prendre en compte la revalorisation forfaitaire des bases fiscales contenue dans la loi de finances (entre 0,8% et 1%) et une évolution physique des bases (entre 0,7% et 0,9%), cette revalorisation représente environ 930 K€.

Sur les mouvements financiers avec la Communauté urbaine, au-delà des réductions d'attribution de compensation évoquées précédemment, la Dotation de solidarité communautaire est projetée à son niveau de 2016 tel qu'il ressort du pacte financier et fiscal et donc en légère progression de 180 K€ par rapport aux inscriptions du BP 2016.

Sur les Dotations d'Etat, la baisse retenue est de -2,2 M€ dont -1,850 M€ sur la DGF soit la moitié de l'effort 2016/2015 et un renforcement de la baisse sur les autres dotations de l'Etat qui servent de variables d'ajustement au budget soit -350 K€.

	BP	Notifié 2016	Ecart 2016/2015	Prévision 2017	Ecart 2017/2016
DGF	9 017 500	8 924 325	-3 590 452	7 074 325	-1 850 000
Compensation Taxe Foncière Bâtie	162 900	261 418	57 850	182 993	-78 425
DCTP	417 963	443 080	-79 374	169 798	-273 282
	<b>9 598 363</b>	<b>9 628 823</b>	<b>-3 611 976</b>	<b>7 427 116</b>	<b>-2 201 707</b>

Sur les autres recettes, les prévisions sont relativement stables à l'exception de l'intégration d'une recette nouvelle de 200 K€ environ représentant le FCTVA pour les dépenses d'entretien et de maintenance prévu dans la loi de finances 2016, calculé sur les dépenses 2016 et à percevoir en 2017, et la refacturation au CCAS de la mutualisation de la direction financière pour 291 K€.

Par ailleurs, on notera la poursuite de la baisse progressive de l'aide à l'intégration fiscale (-100 k€ par an).

La combinaison de l'ensemble de ces éléments permet d'anticiper pour 2017 une baisse globale des recettes d'environ -3,3 M€.

Parallèlement, les postes de dépenses sont corrigés au fil de l'eau des mouvements induits sur les recettes développées précédemment, à savoir la mutualisation DSI et finances, ainsi que la compétence tourisme. Ils sont en outre augmentés de 700 K€ pour prendre en compte la revalorisation du point d'indice qui interviendra en février et l'évolution de la charge de la dette.

Les dépenses devront être redimensionnées à hauteur de -2,6 M€ afin de maintenir l'épargne nette au niveau de 2016.

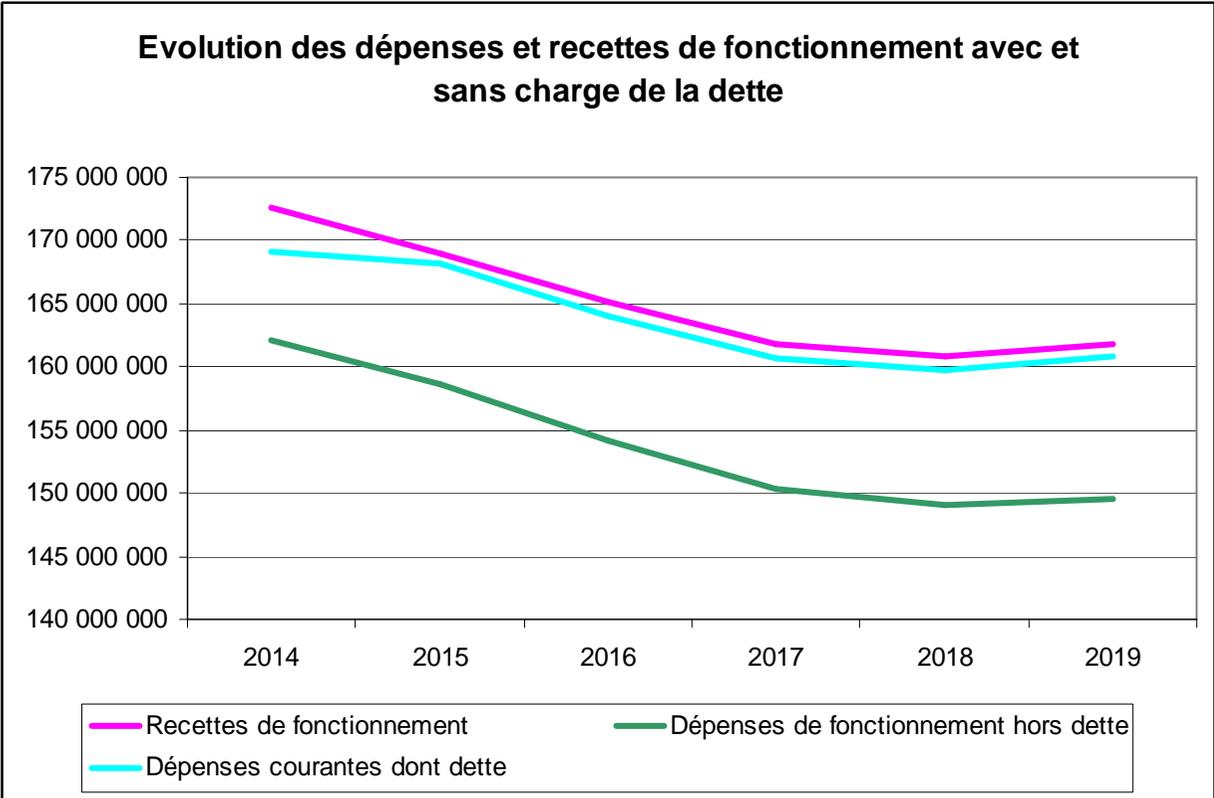
	<i>BP 2016</i>	<i>BP 2017 fil de l'eau</i>	
<b><u>Recettes courantes</u></b>	<b>165 183 000</b>	<b>161 830 997</b>	<b>-3 352 003</b>
<b><u>Dépenses courantes</u></b>	<b>164 094 000</b>	<b>163 323 663</b>	<b>-770 337</b>

En investissement, l'exercice 2017 sera marqué par la poursuite des travaux de la piscine Petite Synthe Saint-Pol-sur-mer, par le démarrage de ceux de la Bibliothèque ce qui induira un pic d'investissement brut comme en 2016. Ces grands projets sont co-financés mais entraîneront un ré-endettement relatif, lissé sur la période 2016-2019 au fur et à mesure de la perception (avec décalage) des subventions des partenaires.

	BP 2016	2017	2018	2019
Dunkerque	10 208 000	11 600 000	8 700 000	8 700 000
Saint Pol sur mer	4 000 000	3 500 000	4 000 000	4 000 000
Fort Mardyck	400 000	900 000	400 000	400 000
<b>Opérations d'investissement</b>	<b>14 608 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>13 100 000</b>	<b>13 100 000</b>
Piscine	10 762 000	6 500 000	215 000	0
Bibliothèque	2 400 000	3 200 000	8 550 000	1 900 000
<b>Piscine et Bibliothèque</b>	<b>13 162 000</b>	<b>9 700 000</b>	<b>8 765 000</b>	<b>1 900 000</b>
	<b>27 770 000</b>	<b>25 700 000</b>	<b>21 865 000</b>	<b>15 000 000</b>

2- Les grandes évolutions budgétaires

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	172 685 000	168 908 000	165 183 000	161 830 997	160 810 000	161 860 000
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors dette)	162 050 000	158 545 000	154 194 000	150 279 760	149 021 000	149 606 000
dont personnel	93 614 000	93 797 000	90 782 000	89 814 700		
EPARGNE DE GESTION	10 635 000	10 363 000	10 989 000	11 551 237	11 789 000	12 254 000
INTERETS DE LA DETTE	2 450 000	2 500 000	2 300 000	2 043 771	2 100 000	2 065 000
EPARGNE BRUTE	8 185 000	7 863 000	8 689 000	9 507 466	9 689 000	10 189 000
CAPITAL DE DETTE	7 000 000	7 050 000	7 600 000	8 418 466	8 600 000	9 100 000
EPARGNE NETTE	1 185 000	813 000	1 089 000	1 089 000	1 089 000	1 089 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	27 815 000	16 507 000	26 801 000	24 611 000	9 850 000	5 300 000
EMPRUNTS NOUVEAUX	18 055 000	10 350 000	17 461 000	13 920 000	13 826 000	11 511 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT BRUTES	29 000 000	17 320 000	27 890 000	25 700 000	24 765 000	17 900 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT NETTES	19 240 000	11 163 000	18 550 000	15 009 000	14 915 000	12 600 000
RESULTAT de l'EXERCICE	0	0	0	0	0	0



B) FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

1- Récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs pour la Ville de Dunkerque

**Effectifs physiques (nombre d'agents et non ETP) à fin 2016**

	Dunkerque	St Pol-sur-mer	Fort Mardyck
	Effectifs	Effectifs	Effectifs
CDDI	108	188	12
CEA	30	6	0
CAE	17	3	17
<b>Total insertion</b>	<b>155</b>	<b>197</b>	<b>29</b>
<b>Titulaires et contractuels</b>			
Cat A	129	7	3
Cat A contractuel sur emploi permanent	24		
Cat B	263	54	5
Cat B contractuel sur emploi permanent	39	11	
Cat C	956	282	32
Cat C contractuel sur emploi permanent	13	7	1
<b>Total Titulaires</b>	<b>1348</b>	<b>343</b>	<b>40</b>
<b>Total titulaires &amp; contractuels</b>	<b>1424</b>	<b>361</b>	<b>41</b>
Total général	1579	558	70
<b>Masse salariale au BP 2016</b>	<b>72 692 920</b>	<b>16 037 380</b>	<b>2 051 700</b>

Remarque ST Pol/mer : l' effectif CDDI comprend les TAP, les CLSH, les musiciens occasionnels

## 2- Focus sur les dépenses de personnel de Dunkerque hors communes associées

*Répartition des effectifs :*

	31/12/2016
	Effectifs
CDDI	108
CEA	30
CAE	17
<b>Total insertion</b>	<b>155</b>
<b>Titulaires</b>	
Cat A	129
Cat A contractuel sur emploi permanent	24
Cat B	263
Cat B contractuel sur emploi permanent	39
Cat C	956
Cat C contractuel sur emploi permanent	13
<b>Total Titulaires</b>	<b>1348</b>
<b>Total titulaires &amp; contractuels</b>	<b>1424</b>
Total général	1579

L'adaptation des effectifs s'inscrit dans le cadre d'un contexte de nombreux départs en retraite (59 en moyenne sur les 4 dernières années) et d'importants chantiers de modernisation de l'administration qui concernent plusieurs aspects :

- Réorganisations de services
- Modification des cycles de travail
- Révision des processus et des méthodes de travail
- Informatisation
- Mutualisation
- Développement des compétences
- Révision du périmètre de service

Ce travail de modernisation se conduit dans la concertation selon les trois piliers du projet d'administration qui met en valeur le sens, l'efficacité et le bien être au travail.

Les autres éléments

- Le poids des éléments de la rémunération (suite étude réalisée en 2014, sur un échantillon représentatif de 1330 agents permanents à temps plein) :

	Traitement	NBI	IR	SFT	Primes annuelles	Primes mensuelles
C	73%	1%	1%	1%	10%	14%
B	72%	1%	1%	1%	9%	16%
A	68%	1%	1%	1%	7%	22%

- Les avantages en nature sont repris dans le tableau ci-joint :

Avantages en nature						
année	2014	2015	2016 (jusqu'à octobre)	total sur 3 ans	variation 2013 - 2016	
nbr agents concernés	201	180	160		-41,00	-20,40%
voiture	77 666,62 €	72 523,54 €	50 068,78 €	200 258,94 €	- 27 597,84 €	-35,53%
repas (1)	11 145,95 €	10 680,25 €	7 752,10 €	29 578,30 €	- 3 393,85 €	-30,45%
classe decouverte	488,60 €	- €	- €	488,60 €	- 488,60 €	-
logement	83 576,29 €	79 272,56 €	59 701,46 €	222 550,31 €	- 23 874,83 €	-28,57%
<b>total</b>	<b>172 877,46 €</b>	<b>162 476,35 €</b>	<b>117 522,34 €</b>	<b>452 876,15 €</b>	<b>- 55 355,12 €</b>	<b>-32,02%</b>
(1) : repas des agents de la restauration scolaire						
(2) : logements de fonction et conciergeries						

- Concernant, le temps de travail, le rapport de la chambre régionale des comptes du 16 avril 2015 relève qu'il s'élève, à la Ville de Dunkerque, en moyenne à 1491h. Pour rappel, la durée légale est quant à elle de 1607 h et la moyenne annuelle dans la Fonction Publique Territoriale est à 1562 h (selon un rapport de la Cour des Comptes).

### 3- Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel de Dunkerque hors communes associées pour l'année 2017

#### La question des effectifs :

Depuis quelques années, la collectivité a mis en place d'une démarche dite de « plan emploi annuel », dispositif central de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Dans ce cadre, une analyse de l'ensemble des besoins en compétences est déployée dans les directions et permet une consolidation annuelle visant, en premier lieu, à établir le plan de recrutement (interne et externe). Dans ce cadre, la recherche accrue de modalités alternatives au recrutement permet également de compléter le plan pluriannuel de formation et de repérer les projets de réorganisation des services devant faire l'objet d'une concertation sociale préalable voire d'investigations complémentaires par le recours à l'activité de conseillers en organisation.

L'exercice de GPEC est rendu ardu par la grande difficulté qui est celle des collectivités territoriales à anticiper les nombreux paramètres modifiés par le législateur ces derniers temps que ce soit en recettes (montant des dotations, modes de calcul des dotations, péréquation, régimes des dégrèvements d'impôts locaux) ou en dépenses obligatoires (cotisations employeur, mesures statutaires...) ; la difficulté des agents à anticiper les modifications sur les conditions de départ en retraite crée, par ailleurs, de grandes incertitudes pour la Ville sur la date à laquelle les agents, finalement, demandent à faire valoir leurs droits à la retraite. Par conséquent le rythme annuel impose ces arbitrages. Par ailleurs, le recours massif à la mobilité interne depuis ces trois dernières années pour pourvoir les postes déclarés vacants (au détriment des recrutements externes que la collectivité ne peut financer) nécessite la mise en œuvre de validations intermédiaires du plan emploi durant l'année.

Pour 2017, la prévision établie sur le solde entrées / sorties des effectifs s'établit comme suit :

- 28 retraites certaines et 20 départs possibles (sur un total de 78 retraites potentielles)
- La fin de 14 contrats d'avenir (qui s'ajoute aux 74 fins de contrat en 2016)
- 10 recrutements de policiers municipaux en cours d'année, liés au plan d'actions municipal
- Le recrutement de 10 agents de catégorie C sur des métiers d'exécution pour maintenir un niveau de service de proximité
- Le maintien d'un équivalent temps plein budgétaire pour des retours d'absence

C'est ainsi que le solde entrées / sorties s'établit à 1.075 millions d'euros.

#### La structure des autres dépenses de personnels :

- Les éléments conjoncturels :

Si la gestion de l'effectif représente une part conséquente de la structure des dépenses de personnel, il convient d'évaluer le surcôt lié aux réformes statutaires qui influent fortement sur le « glissement vieillesse technicité » en 2017. C'est en effet une hausse mécanique de 550 000 euros qui s'impose à la collectivité comparativement à 2016. Cette hausse s'établit à partir des valorisations précisées ci-dessous :

Les éléments en hausse		Les éléments en baisse	
	Evolution de BP à BP		Evolution de BP à BP
Augmentation du point d'indice (fév. 2017)	460 K€	L'augmentation progressive de la durée d'avancement d'échelon	25 K€
Evolution des grilles de catégorie B (janv 2017) valorisée à 100K€	190 K€	Diminution programmée de la GIPA et de l'indemnité dégressive	44 K€
Mise en place du PPCR pour les catégories A et C en 2017, valorisée à 290K€		Ajustement sur les avancements de grade	30 K€

Il convient de noter que l'année 2017 comprend l'organisation de deux élections nationales à deux tours ce qui génère à Dunkerque un surcoût chiffré à 140 K€.

- Les éléments structurels :

La baisse de l'effectif depuis plusieurs années permet, mécaniquement, des économies de fonctionnement sur plusieurs éléments de masse salariale :

- Primes annuelles : 40 K€
- Prestations sociales et prévoyance : 150 K€
- Tickets restaurants : 56 K€

- Les décisions locales

La contrainte budgétaire force l'administration à réviser, depuis plusieurs années, ses dotations en matière de recours aux contractuels, hors emplois permanents. C'est ainsi que le remplacement de fonctionnaires indisponibles devient exceptionnel et que les enveloppes préalablement dédiées au renfort saisonnier ou occasionnel et au paiement des heures supplémentaires se réduisent. Un nouvel effort est entrepris en 2017 avec une baisse de 50 K€, néanmoins compensée par un ajustement du budget dédié au « temps d'accueil périscolaire » (+75 K€).

Par ailleurs, un chantier d'envergure visant à réformer le régime indemnitaire a été entrepris dans le cadre de l'évolution réglementaire nationale (RIFSEEP), suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes et compte tenu de la volonté politique de réformer un système indemnitaire dont la complexité et le caractère inéquitable étaient peu-à-peu devenus intenable. Plusieurs principes ont prévalu, dont celui d'égalité de traitement entre agents placés dans des situations de grade ou de contraintes comparables. Elle entraîne l'attribution homogène des primes selon le niveau de grade et de fonction de chaque agent.

Cet ajustement a été établi sur la base des valeurs moyennes antérieurement attribuées dans chaque catégorie et engendre un surcoût au moment du changement de système, estimé à 170 K€.

Enfin, 2017 est l'année d'ouverture de la nouvelle piscine de Petite-Synthe/Saint-Pol-sur-mer ce qui entraînera un surcroît de masse salariale pour ce nouveau service, rattaché au budget de Dunkerque ancienne commune.

- En synthèse globale

A ce stade de la préparation budgétaire 2017, une baisse de 317 K€ (soit 0.4%) est établie de BP à BP (en neutralisant les mutualisations ayant eu lieu en 2016, la direction des systèmes d'information et les archives).

## C) UNE DETTE Saine ET MAITRISEE PERMETTANT LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

### 1- La gestion active de la dette

Le budget primitif 2017 n'intégrera pas les résultats de l'exercice 2016 dans la mesure où ce dernier ne sera pas clos au moment du vote.

Depuis plusieurs années, la Ville de Dunkerque mène une stratégie de désendettement lui permettant de se dégager les marges de manœuvre suffisantes à la réalisation du programme d'investissement ;

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier	68 569 302	71 289 212	76 540 571	78 857 403	80 557 515	75 700 541	68 799 635	72 178 291	75 457 168
- Remboursement en capital	-6 780 090	-6 748 641	-6 683 168	-7 327 343	-7 856 974	-6 900 906	- 6 385 069	- 6 846 944	- 7 024 775
+ Emprunts nouveaux	9 500 000	12 000 000	9 000 000	7 750 000	3 000 000	0	9 763 725	10 125 821	4 300 000
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>71 289 212</b>	<b>76 540 571</b>	<b>78 857 403</b>	<b>79 280 060</b>	<b>75 700 541</b>	<b>68 799 635</b>	<b>72 178 291</b>	<b>75 457 168</b>	<b>72 732 393</b>

Il est actuellement envisagé la souscription d'un emprunt de 11 M€ assorti d'une mobilisation différée de 6 M€ sur 2017 **portant les hypothèses d'encours de dette au 31/12/2016 à 74.7M€.**

Il a été décidé d'anticiper une partie du besoin de financement de l'exercice 2017 afin de pouvoir bénéficier des taux très avantageux sur les marchés financiers.

**L'analyse de la structure de la dette ne prend pas en compte les 5 Millions non contractualisés au moment du débat d'orientation budgétaire (du fait de l'absence de certitude sur le type de produit souscrit ainsi que sur le prêteur)**

### **Les emprunts souscrits en fin d'exercice seront classés en 1A sur la charte Gissler**

*Le capital restant dû au 31 décembre 2016 (69M€) ne reprend pas les emprunts en cours de contractualisation et de mobilisation (5M€).*

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
69 694 510.69 €	2,43 %	9 ans et 9 mois	5 ans et 6 mois	40

La présentation suivante reprend la répartition de l'encours de dette par nature, risque et prêteurs

### Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	38	63 947 299.19 €	2,54 %
Emprunts obligataires	1	1 200 000.00 €	0,95 %
Revolving non consolidés	1	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés		4 547 211.50 €	1,33 %
<b>Dettes</b>	<b>40</b>	<b>69 694 510.69 €</b>	<b>2,43 %</b>
Revolving disponibles		681 359.50 €	
<b>Dettes + disponibles</b>		<b>70 375 870.19 €</b>	

### Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	36 727 634.59 €	52,70 %	4,10 %
Variable couvert	2 562 187.28 €	3,68 %	0,06 %
Variable	28 276 073.38 €	40,57 %	0,56 %
Livret A	2 128 615.44 €	3,05 %	1,35 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>69 694 510.69 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,43 %</b>

### Dettes selon la charte de bonne conduite (charte Gissler) :

La totalité de notre encours de dette au 31 décembre 2016 est classifié en risque très faible.

## Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	18 803 659.50 €	26,98 %	
SFIL CAFFIL	15 999 323.09 €	22,96 %	
BANQUE POSTALE	8 208 512.96 €	11,78 %	
SOCIETE GENERALE	7 202 653.17 €	10,33 %	
DEXIA CL	7 109 398.78 €	10,20 %	681 359.50 €
Autres prêteurs	12 370 963.19 €	17,75 %	-
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>69 694 510.69 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>681 359.50 €</b>

## 2 – La prise en compte des dépenses liées aux grands projets

Les crédits courants d'investissement seront revus dans leur intégralité afin de permettre d'intégrer « le pic » de crédits de paiement liés aux grands projets : les hypothèses actuelles d'inscriptions budgétaires s'élèvent à environ 24.5M€ avec un réendettement de la structure à hauteur de 3 M€ (hypothèse d'en cours de dette de 77M€).

### III- LA POURSUITE DES PROJETS ET OBJECTIFS DU MANDAT SANS RECOURS AU LEVIER FISCAL

Les orientations, projets et actions de la Ville pour 2017 s'inscrivent dans les 3 grands objectifs du plan d'actions municipal :

- Redynamiser le territoire
- Répondre aux besoins quotidiens des habitants
- Gouverner la cité autrement

#### **A) REDYNAMISER LE TERRITOIRE**

En 2017, la réalisation du **projet Phoenix** va se poursuivre avec la triple ambition de dynamiser le commerce dans le centre-ville historique de Dunkerque, de renforcer l'offre de loisirs et de divertissement autour du Pôle Marine et de faire émerger un pôle d'activités dans le secteur de la gare.

En 2017 sont en particulier prévus concernant le centre-ville :

- l'engagement des travaux du projet des Boucles Marchandes sur le site de l'ancienne école du Parc de la Marine
- le démarrage du réaménagement des espaces publics du centre-ville à l'été 2017 en commençant par le secteur de la gare en vue d'un achèvement à l'automne 2018 ;
- la poursuite du programme de ravalement obligatoire des façades en centre-ville.

Les travaux de réalisation d'un nouveau parking silo sur le site Guynemer débuteront aussi en 2017 afin de faciliter le stationnement des chalands qui souhaitent rejoindre le centre-ville. Il permettra la mise en place du nouveau plan de stationnement du centre-ville qui offrira des places de stationnement gratuites 2 heures à proximité des commerces.

En termes de loisirs, le chantier de la patinoire (C.U.D.) débutera au Môle 1 et les aménagements liés à la création d'un bowling en centre-ville s'annonce aussi.

Les **animations en centre-ville** vont encore se développer contribuant à créer une véritable dynamique commerciale et à renouveler l'image de Dunkerque.

L'arrivée d'un grand pôle santé pluridisciplinaire (optique, audition, dentisterie, médecine générale, pôle mère-enfant, paramédical) avec 80 professionnels, place Jean Bart, contribuera à la dynamique renouvelée du centre-ville. Dans le secteur de la place de Gaulle, c'est le démarrage d'une opération de logements et de résidences pour personnes âgées sur le site de l'ancien Lycée Benjamin Morel qui permettra de densifier le centre-ville.

La dynamique enclenchée sur la **station balnéaire** va se poursuivre et se renforcer encore afin d'en faire un véritable pôle de développement économique et touristique.

Le projet de rénovation de la digue des Alliés, qui se fait en lien direct avec les habitants et les commerçants, débutera fin 2017 et contribuera à améliorer le cadre de vie des Dunkerquois et à renforcer l'attractivité de la station.

Fin 2017, vont démarrer également, sur la friche Vandenaabeele, les travaux du Grand Hôtel de Malo les Bains, 4 étoiles de 100 chambres associé à un équipement de Spa d'envergure internationale. Une 1<sup>ère</sup> tranche de logements de standing, dans l'esprit des villas malouines, sera aussi commercialisée. Cela va renforcer considérablement l'attractivité touristique de la Ville, tout en proposant de nouvelles prestations de loisirs aux Dunkerquois et en générant de la création d'emplois directs et indirects.

La politique événementielle et d'animations de la station balnéaire qui s'est développée depuis 2 ans, couplée aux actions menées en faveur de la propreté des plages, ont contribué de manière décisive à la forte hausse de la fréquentation touristique au bénéfice du commerce et de de l'emploi local. Le lancement par la CUD d'un grand festival à l'été 2017 participera à cet objectif.

En 2017, la Ville va poursuivre cette dynamique d'animation dans la station balnéaire et développer le tourisme de mémoire, en collaboration avec la CUD par la rénovation du mémorial de l'opération Dynamo situé rue des Chantiers de France. La politique d'accompagnement aux productions cinématographiques a déjà bénéficié à l'économie locale en 2016 grâce au tournage du film de Christopher Nolan qui a été une attraction appréciée de tous les habitants. A l'été 2017, la sortie mondiale de ce film va mettre Dunkerque sous le feu des projecteurs et contribuera encore plus à la renommée et à la redynamisation économique et touristique de la Ville.

## **B) REPONDRE AUX BESOINS QUOTIDIENS DES HABITANTS**

En 2017, **sécurité et propreté** seront, une fois de plus, des priorités de la Ville pour répondre aux préoccupations des Dunkerquois. Une vigilance particulière sera portée sur la mise en application du plan propreté et le plan de mise à niveau du parc mécanique sera achevé. La politique de fermeté en matière de verbalisation des incivilités sera également poursuivie. En matière de sécurité, la vidéo protection continuera à être déployée. Le recrutement de nouveaux policiers municipaux sera également poursuivi, afin de développer, après les brigades territoriales d'ilotage, la brigade de soutien et d'intervention amenée à travailler 7 jours sur 7.

Les **déplacements** sont une préoccupation majeure des habitants. Pour y répondre, le programme structurant DK'Plus de Mobilité dont la Ville est partie prenante, va entrer, en 2017, dans une phase opérationnelle importante. Ce projet va améliorer profondément le quotidien des Dunkerquois, la qualité urbaine et l'attractivité de notre territoire avec le développement du réseau de bus (doublement des fréquences, extension de la gratuité et refonte des lignes pour permettre à 80% des Dunkerquois d'être à moins de 300 m d'un arrêt de bus), aménagement des voiries, plantations d'arbres, création de voies cyclables et de de parkings.

L'un des chantiers phares de 2017 concerne la RD601 : à terme ce boulevard urbain donnera sa place à chacun, qu'il soit piéton, cycliste, automobiliste ou usager des transports en commun. Le canal de Mardyck sera doté de berges accueillantes et le nouveau boulevard urbain permettra d'accéder beaucoup plus facilement à Saint-Pol-sur-Mer et à Petite-Synthe.

A **Malo-les-bains**, les ateliers des Fabriques d'Initiatives Locales (FIL) ont permis de définir le nouveau plan de déplacements des îlots 1 et 2. Une modification de la circulation et du stationnement va donc être mise en œuvre : toutes les rues travaillées dans le cadre des plans de circulation des FIL, sauf les axes de distribution, passeront à 30 km/h avec création double sens cyclable pour les rues en sens unique.

A **Rosendaël**, les travaux de réaménagement de la rue de Zuydcoote vont se poursuivre. Parallèlement, les principes débattus collectivement lors des ateliers FIL mobilités des îlots 1 et 2 ainsi que les conclusions de ces ateliers, se mettent en application: pacifier les différents usages et améliorer l'offre de stationnement, tout en renforçant le caractère résidentiel.

Au sujet des **équipements sportifs**, l'événement de l'année sera l'ouverture, dès l'été, de la piscine Petite Synthe - Saint Pol-sur-Mer, dotée d'un bassin de 10 couloirs de 25 mètres, d'un bassin ludique, d'une pataugeoire, d'une boule à vagues, de banquettes massantes et d'une fosse à plongée qui vont contribuer à sa renommée au-delà même de notre territoire.

Un espace de street work out va également ouvrir au parc Saint-Gilles : il s'agit d'une structure de 132m<sup>2</sup> permettant d'allier gymnastique et musculation de rue.

En **matière culturelle**, l'année 2017 verra le projet de nouvelle bibliothèque, place Charles de Gaulle, entrer dans la phase visible de travaux en vue de son ouverture fin 2018. La qualité architecturale du projet et l'ensemble des services qui seront proposés aux Dunkerquois feront de cet équipement un lieu de culture, d'accueil et de partage qui fera la fierté de la Ville et de ses habitants. Il pourra mettre des espaces de réunion à la disposition des associations et contribuera au dispositif des états généraux de l'emploi visant à améliorer l'autoformation et le développement des compétences des habitants qui le désirent. En corollaire à ce projet, un travail de déménagement et de conservation des œuvres du musée des beaux-arts sera entrepris, avec comme perspective la mise en place d'un nouveau pôle muséal en citadelle, en coopération avec le musée portuaire. Parallèlement, les travaux relatifs au jardin des arts vont se poursuivre sur la base du cahier des envies coproduit avec les habitants dans le cadre du FIL.

Concernant la **politique enfance**, la Ville poursuivra les actions déjà entreprises pour l'éducation des petits dunkerquois et le confort des familles. L'année 2017 sera marquée par le développement de la sensibilisation aux langues étrangères dans les ateliers éducatifs, et aux nouvelles technologies numériques éducatives dans les écoles, pour favoriser la réussite éducative de tous. L'accès aux activités pour les enfants en situation de handicap sera soutenu. Une attention particulière sera portée au recours à l'agriculture biologique et aux produits locaux dans le cadre d'une politique nutritionnelle pour la santé et le bien-être des enfants ainsi que pour le développement de l'emploi dans l'agriculture.

S'agissant de la **politique en faveur de la jeunesse**, la Ville poursuivra les actions entreprises pour favoriser la réussite, l'épanouissement et l'accompagnement des jeunes dans leur démarche vers l'autonomie (accueil en stages, points citoyens, aides aux départs autonomes, bonus ville, accueil de volontaires en service civique). Elle s'attachera également à développer la participation des jeunes, notamment via le dispositif passerelle, instance nouvelle de dialogue et de concertation des jeunes de 11 à 16 ans. Le développement des parcours de réussite sera complété en 2017 par un nouveau dispositif : une bourse pouvant atteindre 400€ pour accompagner financièrement nos jeunes sur un stage à l'étranger, le financement d'une formation, l'aide au logement étudiant...

En matière du **logement**, la Ville poursuivra son travail avec les partenaires et bailleurs pour adapter l'offre de logements aux besoins de ses habitants (actifs s'installant sur Dunkerque, jeunes, seniors,...). A ce titre, l'année 2017 verra se concrétiser une expérimentation d'habitat intergénérationnel permettant à un locataire disposant d'un logement spacieux d'héberger un jeune étudiant. De même, en matière de logement social, la cotation de la demande sera déployée sur Dunkerque.

Sur la **solidarité et le vivre ensemble**, la nouvelle convention passée avec l'ADUGES, permettra de mettre en œuvre les objectifs redéfinis en matière de jeunesse, d'insertion, d'activités séniors, de citoyenneté et d'accompagnement à la vie associative.

Sur la politique de petite enfance, des objectifs ambitieux seront poursuivis en 2017 avec notamment la transformation de 2 crèches en multi accueil, en lien étroit avec les maisons de quartier du territoire.

### **C) GOUVERNER LA CITE AUTREMENT**

Gouverner autrement, c'est faire vivre de manière active la démocratie locale, consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique.

Cette ambition se réalise à travers les **Fabriques d'Initiatives Locales**, spécifiques à chaque quartier et ouvertes à tous les habitants. Elles permettent de co-produire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre, comme par exemple la modification des plans de circulation à Rosendaël ou à Malo-les-bains. Elles vont donc être poursuivies en 2017 dans les différents quartiers de la Ville avec notamment les FIL Saint Nicolas, Banc vert Louis XIV, Grand Large, Quartier du Théâtre, Ile Jeanty...

Par ailleurs, le dispositif « **Volontaires pour Dunkerque** », adopté en 2016, va pleinement se déployer en 2017. Ce « pouvoir d'agir » des habitants pourra se développer autour de 3 ressorts (proximité, urgence-situations exceptionnelles et évènementiel) afin de faire vivre cette solidarité caractéristique du territoire communal et de permettre à chacun d'être contributeur de l'action publique,

**Le plan d'actions municipal va donc continuer à se mettre en œuvre en 2017 de manière concrète pour les habitants et ambitieuse pour le territoire. Malgré la baisse des dotations de l'Etat, cela se réalisera sans augmentation des taux d'imposition communaux tout en poursuivant une stratégie financière qui préserve l'avenir de la Ville. Cela est rendu possible par les efforts de gestion qui sont déployés au sein de la Ville et qui permettent de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des orientations du mandat.**